

EXTRAIT DU MANUEL HSSE DE TUNISAVIA : PREVENTION DE L'INCENDIE

Protection incendies :

- Tous les hangars ,dépôts ainsi que les bâtiments doivent être tenus propres.
- Le sol et les pistes doivent être nettoyés des huiles , graisses et déchets
- Les passages pour piétons seront maintenus libres de tout obstacle
- Les torchons combustibles devront être déposés dans des conteneurs métalliques . Le papier et les déchets combustibles seront déposés dans les poubelles adéquates.
- Quand des produits de nettoyage sont utilisés dans les ateliers et autres locaux de travail , le chef hiérarchique assurera que ces produits sont proprement stockés et que l'environnement de travail bénéficie d'une sécurité d'ignition accidentelle
- Le stockage de fluides dans des pots en verre , des bidons ouverts ou des conteneurs en papiers n'est pas autorisé. La quantité de fluide emmagasinée dans un atelier ou endroit de travail doit être gardée à un minimum selon les exigences de production et les bonnes pratiques de travail.
- La peinture , les enduits et les vernis sont hautement inflammables et doivent être gardés dans des conteneurs métalliques fermés et éloignés de toute source de flamme ou de chaleur excessive.